

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA

Jeudi 23 juin 2022 à 20h30
Salle de réunion de la Mairie

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, CHATEL Aurélien MARIOTTE Raymond, PERROT Mickaël, NICOD Marc, VERNIER Guy Mmes GIROD Stéphanie, VILLANCHER Béatrice, MARECHAL Léa

Excusé : M. BALLAND Régis, Mme EURIN Céline– Secrétaire : M CHATEL Aurélien
Absent : /

Date de convocation du Conseil municipal 16 juin 2022

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

Il convient de rectifier le point suivant :

Les travaux de voirie en charge de la CCPJ s'effectueront sur la route de la Gravelle et Rongeon et non sur la route des bois de la Dame

➤ **Compte rendu réunion(s) extérieure(s)**

CCPJ : compte rendu à consulter sur le site de la commune

Conseil d'Ecole de Cousance : pas de fermeture de classe à la rentrée de septembre ; point sur le harcèlement scolaire auquel certains élèves sont confrontés ; cantine scolaire : non ouverte suite à des problèmes post travaux

➤ **Vente du bâtiment communal**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 2 juin 2022, il a été décidé de vendre, en l'état, la totalité du bâtiment communal situé au 28/30 rue de l'Eglise (parcelle ZB 59 d'une superficie de 765 m²) pour un prix de vente à 80 000 € net vendeur

Monsieur le Maire informe qu'un acheteur est intéressé par ce bien et qu'il est informé de l'état du bâtiment. Il nous a transmis l'accord de sa banque concernant l'acquisition de ce bien financé par un emprunt

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de cette proposition, et après en avoir délibéré, décide de vendre à cet acquéreur le bien situé au 28/30 rue de l'Eglise – 39190 DIGNA pour un montant de 80 000 € net vendeur

➤ **Proposition et validation du plan de financement pour l'achat d'un bâtiment sur la commune**

Lors du conseil municipal du 02/06/2022, il a été décidé d'acquérir le bâtiment situé au 5 route de Chatel à Digna, parcelle ZA 35 pour un montant de 53 500 € FAI ; et en vue de l'achat de parcelle ZA 34 jouxtant la parcelle ZA 35 pour un montant de 3 000 €, il est opportun de recourir à un emprunt pour financer ces deux projets.

Trois banques ont été consultées pour un emprunt de 65 000 € sur 8 ans, il en résulte les propositions suivantes

Crédit Agricole : taux 1.73 % - Montant global des intérêts : 4 741.95 €
Banque populaire : taux 1.34 % - Montant global des intérêts : 3 592.88 €
Caisse Epargne : taux 1.72 % - Montant global des intérêts : 4 713.92 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions remises par les banques consultées, et après en avoir délibéré, choisi la Banque Populaire.

➤ Validation de l'achat d'un terrain sur la commune

L'été dernier, la municipalité avait organisé sur un terrain au milieu du village un spectacle, et ce avec l'accord du propriétaire de cette parcelle.

Ce terrain de par sa situation, une fois aménagé pourrait devenir un lieu de convivialité. C'est pourquoi la municipalité a proposé au propriétaire de l'acquérir, offre qu'il a acceptée.

Cet achat sera financé par l'emprunt conclu avec la Banque Populaire.

➤ Informations diverses

- Tour de l'Avenir : cette course aura lieu le 24 aout et passera dans le village entre midi et quatorze heures

L'organisateur aurait besoin de six bénévoles pour surveiller les intersections. Il nous manque deux bénévoles : si vous êtes intéressé, veuillez contacter, rapidement, la mairie.

- Ambroisie : réunion à Cousance le 28 juin 2022 à 18h30

➤ Question(s) Diverse(s)

- Doit-on continuer la location des chapiteaux pour les habitants de la commune, à savoir qu'il faut des bénévoles pour les monter et démonter ? Des conseillers se sont proposés pour le montage et démontage. Monsieur le Maire rappelle que si le nombre de personne pour monter les chapiteaux est insuffisant, il n'y aura pas, voir plus, de location.
- Achat de la maison route de Châtel : en septembre se décidera le choix d'un maitre d'œuvre

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance,

